



Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 26, N° 35

1 septembre 1971

DÉCLARATION DE M. TRUDEAU AU SUJET DE LA SURTAXE AMÉRICAINE

A peine de retour de vacances, le premier ministre a convoqué le Cabinet, le 20 août, afin d'étudier les repercussions de la décision des États-Unis d'imposer une surtaxe de 10 pour cent sur les importations. Le ministre des Finances, M. Edgar Benson, et le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, avaient, la veille, entamé des pourparlers à ce sujet avec le secrétaire américain au Trésor, M. John Connally.

A l'issue de la réunion du Cabinet, M. Trudeau a fait la déclaration suivante:

Les mesures d'ordre économique annoncées par le président Nixon ces jours derniers sont fort complexes. Il faudra un certain recul pour en apprécier pleinement les effets, tant aux États-Unis qu'en plusieurs autres pays. Pour le Canada toutefois, les

conséquences d'une de ces mesures, à savoir, la surtaxe de 10 pour cent n'ont rien d'obscur. Si rien n'est fait pour rappeler cette surtaxe ou pour parer à son impact, si elle est appliquée dans toute sa rigueur, elle fera perdre aux Canadiens plusieurs milliers d'emplois.

C'est un dur coup pour le pays. M. Benson et M. Pepin se sont rendus à Washington hier afin de s'assurer que le gouvernement des États-Unis en soit bien conscient. Ils n'y sont pas allés en quête de faveurs, encore moins dans le dessein d'offrir des concessions. Ils sont allés signifier au gouvernement des États-Unis que son geste à l'égard du Canada est injustifié. Le secrétaire Connally a consenti à prendre nos arguments en sérieuse considération. Nous attendons maintenant une réponse.

Le Canada n'est évidemment pas le seul pays que touche cette mesure. C'est pourquoi nous anticipons avec plaisir les consultations qui auront lieu avec d'autres pays commerçants membres avec nous des organismes internationaux compétents – le Fonds monétaire international, le GATT et le Groupe des Dix. Nous pourrions ainsi voir ce qu'il y a à faire pour améliorer, comme le désirent les États-Unis, les règles du commerce international et les dispositions financières.

Le Canada n'en a pas contre la décision des États-Unis de s'attaquer à leurs difficultés économiques. Plusieurs d'entre elles nous sont familières. Il n'est pas moins important pour le Canada que pour les États-Unis de combattre avec vigueur et l'inflation et le chômage. Notre message au gouvernement des États-Unis est bien simple: nous comprenons votre problème, nous envisageons avec une entière sympathie votre objectif d'une économie saine; seulement, nous estimons que l'application de votre surtaxe aux exportations canadiennes ne contribue

SOMMAIRE

Déclaration de M. Trudeau au sujet de la surtaxe américaine	1
Formats simplifiés des tubes de dentifrice	2
La statue de la Vierge de Fatima au Canada	3
Formation linguistique dans l'armée	3
Programme contre la pollution	4
Le Régime de pensions du Canada	4
Festival Canada: un éclatant succès	5
Efficacité de la recherche sur les pêches	5
Fusion d'organismes de recherches médicales	6
Bourse "Hockey Canada"	6

aucunement à la réalisation de cet objectif. Affaiblie, l'économie canadienne n'aiderait en rien les États-Unis. Des Canadiens sans emploi ne pourraient acheter des produits américains. Présentement, comme depuis plusieurs années, le volume des exportations américaines au Canada se compare à la somme totale des ventes des États-Unis au Japon, à l'Allemagne, à la Grande-Bretagne et à la France. En effet, nous achetons environ le quart de toutes les exportations américaines. Sans notre marché, l'économie américaine ferait face à des difficultés encore plus graves.

Les Canadiens jouissent d'un des niveaux de vie les plus élevés au monde. Nous le devons au succès de notre commerce extérieur. Si notre position commerciale n'était aussi forte, — et elle est la plus forte au monde par tête d'habitant —, notre niveau de vie serait de beaucoup inférieur à ce qu'il est. Un quart de notre produit national brut provient du commerce avec l'étranger. Nous ne pouvons évidemment accepter et subir en silence de la part des États-Unis cette surtaxe qui, si elle continue d'être appliquée au Canada, nous fera plus de tort qu'à tout autre pays. Mais il ne serait pas conforme à notre intérêt d'user de représailles et de déclencher le mécanisme désastreux d'une guerre commerciale à l'échelle internationale. Tout le monde y perdrait.

Notre politique, alors, est donc de prendre toutes les mesures voulues pour empêcher qu'on envisage ailleurs dans le monde de poser des gestes qui se retourneraient fatalement contre leurs auteurs. Nous entendons aussi presser le gouvernement des États-Unis de reprendre la surtaxe en considération pour autant qu'elle s'applique au Canada. Le gouvernement des États-Unis n'a pas accusé le Canada de maintenir artificiellement son cours de change. Il n'a pas soulevé avec nous plus que des points d'importance mineure en rapport avec nos pratiques commerciales. On ne saurait donc justifier l'imposition de mesures restrictives au commerce canadien.

Nous souhaitons ardemment que les États-Unis réussissent à rendre à leur économie toute sa vigueur. Nous demandons toutefois qu'en ripostant à des pratiques déloyales de la part d'autres pays, ils ne commettent pas eux-mêmes d'injustices. Je suis convaincu que le président Nixon ne voulait pas être injuste, et qu'aux présentes difficultés, on trouvera une solution dans ce même esprit d'amitié qui marque toutes les relations entre nos deux pays.

FORMATS SIMPLIFIÉS DES TUBES DE DENTIFRICE

Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. Ron Basford, a annoncé la simplification du mode de présentation des tubes de dentifrice en ce qui a trait aux formats du produit, en vue d'aider le consommateur à mieux comparer les prix des marques et formats qui lui sont offerts.

M. Basford a révélé que la pâte dentifrice ne se

vendra qu'en tubes de six formats, au lieu de la quasi trentaine de formats actuellement mis en vente. Cette formule, qui contribuera beaucoup à éliminer la confusion chez le consommateur, a été mise au point grâce à des consultations auprès des fabricants de dentifrices et de l'Association des fabricants d'articles de toilette, la *Toilet Goods Manufacturers Association*.

M. Basford a signalé que les six nouveaux formats porteront la mention du volume occupé par la pâte dans le tube et non l'indication du poids selon la pratique actuelle. "La normalisation des formats, a dit M. Basford, permettra au consommateur de faire de meilleures comparaisons entre les divers formats et marques de dentifrices."

Le ministre a également fait remarquer que les indications de volume sur les tubes figureront exclusivement en unités de mesure métrique, soit en millilitres: 25, 50, 75, 100, 125 et 150 ml. M. Basford a ajouté que cette initiative marque une étape vers l'adoption de l'ensemble du système métrique au Canada et a exprimé l'espoir que les fabricants d'autres articles emboîteront le pas, une fois réalisée la normalisation des contenants dans lesquels ils présentent leurs produits.

En outre, les fabricants ont entrepris de ne plus employer, sur les emballages et dans la publicité, les expressions "format géant" et "format familial", termes qui prêtaient souvent à confusion plutôt que d'éclairer le consommateur.

Les nouveaux formats et inscriptions commencent à paraître sur le marché dans environ six mois et d'ici à un an tous les fabricants de pâte dentifrice auront adapté leur production aux nouveaux formats. Le régime deviendra obligatoire en vertu d'une réglementation établie au titre de la récente Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation.

A l'occasion de son communiqué de presse, M. Basford a également appelé l'attention sur une demande qu'il avait faite auprès des fabricants d'un large éventail de produits alimentaires en ce qui a trait à la prolifération des formats d'emballages.

Le ministre compte que l'impulsion donnée par les fabricants de pâte dentifrice sera suivie par des fabricants de produits alimentaires. Le ministre a fait parvenir des lettres aux associations de fabricants de produits alimentaires, en vertu des dispositions de l'article 11 de la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, dispositions qui donnent à l'État le pouvoir de limiter le nombre des formats ou des formes des emballages s'il est admis qu'il y a prolifération indue risquant de tromper les consommateurs ou de les induire en erreur.

M. Basford avait demandé à l'Association des consommateurs du Canada de soumettre une liste de produits susceptibles de faire l'objet d'un programme éventuel de normalisation. Il a révélé que les produits en question sont les suivants: détergents en poudre, céréales de table, produits en papier à usage domestique, boissons gazeuses, shampooing, ketchup et beurre d'arachide.

LA STATUE DE LA VIERGE DE FATIMA AU CANADA

En avril, les catholiques canadiens ont reçu de l'évêque de Fatima, au Portugal (où la Sainte Vierge Marie serait apparue à trois jeunes bergers), une statue en bois de "Notre-Dame du Rosaire de Fatima". Connue sous le nom de Vierge pèlerine nationale du Canada, elle fut confiée à la garde de M. Daniel J. Gillis, d'Ottawa, qui avait pris les dispositions voulues pour son entrée au pays, et qui la reçut des mains de l'émissaire américain de l'évêque de Fatima.

La Vierge "pèlerine" nationale du Canada compte parmi les soixante-dix statues offertes à autant de pays. Le 13 mai 1967, jour du Jubilé de l'apparition, le Pape Paul VI, en visite au célèbre sanctuaire portugais, bénit vingt-cinq images votives; les quarante-cinq autres avaient déjà été bénies par le Souverain Pontife à Rome. On considère les Vierges "pèlerines" comme des symboles de paix; en effet, à l'apparition de 1917, la Vierge Marie aurait promis à l'humanité une "ère de paix" à condition qu'on s'adonne à la "prière et à la pénitence".

Toutes les statues de la Vierge de Fatima sont solennellement couronnées avant d'entreprendre leur périple. Aux États-Unis, la Vierge "pèlerine" fut couronnée dans la Cathédrale nationale de l'Immaculée-Conception, à Washington, par le cardinal Patrick O'Boyle. Au Canada, le couronnement a eu lieu au sanctuaire marial de Mayo, au Québec, à environ trente milles d'Ottawa. Son Excellence Monseigneur Joseph R. Windle présida la cérémonie et fit une allocution en français et en anglais. On était d'avis que la célébration dans les deux langues officielles du pays exercerait une heureuse influence sur les relations entre les deux "peuples fondateurs" du Canada. Le même jour, des cérémonies semblables avaient lieu dans les soixante-neuf autres pays qui avaient reçu une statue de la Vierge de Fatima.

La Vierge "pèlerine" nationale mesure environ 42 pouces et est revêtue d'une longue robe et d'un voile blanc bordé d'or. Elle tient à la main un rosaire de perles et un crucifix d'argent. Un ébéniste



d'Ottawa, M. Herman Zwiers, a sculpté une litière en bois pour transporter la statue pendant les processions.

La Couronne de la Vierge, faite au Portugal, est d'or filigrané où sont enchâssées des petites pierres de couleur; elle est surmontée d'une croix.

La statue se déplace de diocèse en diocèse seulement à l'invitation de l'évêque du diocèse qui en désire la visite. Officiellement reçue par le prélat (habituellement lors d'une cérémonie religieuse), elle est alors transportée en procession d'une église à l'autre, puis dans les hôpitaux et les institutions religieuses, à la demande des pasteurs et des fidèles.

FORMATION LINGUISTIQUE DANS L'ARMÉE

De nouveaux centres de formation linguistique seront établis d'ici septembre prochain dans 28 bases des Forces canadiennes au Canada et en Europe, a annoncé aujourd'hui le ministère de la Défense nationale.

Destinés à promouvoir le bilinguisme chez les membres des Forces canadiennes, ces nouveaux services permettront à un grand nombre de militaires d'étudier le français ou l'anglais.

Grâce à cette formation, un certain nombre de militaires pourront atteindre un niveau pratique de bilinguisme, tandis que de nombreux autres seront prêts à suivre ailleurs des cours plus avancés.

Ces centres de formation linguistique ne sont pas appelés à remplacer, mais plutôt à compléter les programmes déjà en cours d'exécution tels que celui de l'École de langues des Forces canadiennes, à Saint-Jean (Québec), et celui de la Commission de la Fonction publique, auquel peuvent participer les militaires.

On projette également d'étendre le programme à certaines autres bases et stations dès 1972. La première année, les frais s'élèveront à \$1,240,500 et atteindront un peu plus de 8 millions de dollars au cours des cinq premières années.

Des civils donneront le cours sous forme d'enseignement programmé. On prêtera à chaque élève un magnétophone et des bandes sur lesquelles les

leçons seront enregistrées. Les élèves s'inscriront volontairement au cours, d'une durée de 40 semaines, et devront consacrer à leurs études une moyenne de six heures de leurs loisirs par semaine. Ils travailleront également, une demi-journée par semaine, sous la direction de leurs professeurs, qui leur prodigueront des conseils et les aideront à revoir et à préparer leurs leçons.

Les nouveaux centres de formation pourront recevoir 1,400 élèves la première année, et 2,500 dès l'automne de 1972.

Les centres établis cette année aux bases suivantes: Halifax, Shearwater, Greenwood, Summerside, Esquimalt, Montréal, Gagetown, Valcartier, Petawawa, Calgary, London, Winnipeg, Borden, Kingston, Moose Jaw, Chilliwack, Cold Lake, Bagotville, Chatham, Comox, North Bay, Trenton, Toronto, Uplands, Rockcliffe, Edmonton, ainsi qu'en Europe et au QGFC à Ottawa.

PROGRAMME CONTRE LA POLLUTION

Le ministère de l'Environnement vient de ratifier l'adjudication de neuf contrats de l'ordre de \$545,850, dans le domaine de la recherche, ceci en vertu d'un programme instauré l'an dernier en vue de réduire la pollution de l'eau résultant de l'activité de l'industrie des pâtes et papiers.

En annonçant la nouvelle, le ministre Jack Davis de qui relève le Service canadien des forêts chargé de la gestion du programme, a précisé que huit contrats permettront de poursuivre des recherches entreprises en 1970. Un contrat de l'ordre de \$50,000 permettra de réaliser un nouveau projet d'enquête de l'Office de recherche de la Colombie-Britannique à Vancouver sur les caractéristiques microbiologiques des effluents des usines de pâte et papier.

Les autres contrats sont adjugés comme suit:

- a) Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers: \$71,000 pour l'étude de l'emploi des aminés pour la décoloration des résidus de la fabrication de la pâte à papier; \$122,650 pour l'évaluation de l'emploi de l'ozone pour l'amélioration de la pâte mécanique, ce qui aurait pour effet de réduire l'usage des pâtes chimiques dans la fabrication du papier-journal, et \$70,000 pour analyser l'usage de l'oxygène sous pression pour la fabrication de la pâte à papier.
- b) Fondation de recherche de l'Ontario: \$50,000 pour étudier la séparation, la manutention et l'utilisation de matières solides à l'état de suspension.
- c) Office de recherche de la Colombie-Britannique: \$77,000 pour étudier les effets sous-jacents sur le poisson des résidus des usines de pâte kraft blanchie; \$23,500 pour l'analyse des sources de toxicité et des besoins en oxygène biochimique dans la fabrication de la pâte kraft blanchie; et \$40,700 pour étudier les moyens d'isoler les éléments toxiques que contiennent les effluents des usines de pâte kraft blanchie.
- d) Institut de recherche de *MacMillan Bloedel Limited*: \$41,000 pour étudier la fabrication des pâtes

à papier à l'aide d'agents alcalins qui ne contiennent pas de sulfide.

Le ministère négocie actuellement avec d'autres laboratoires de recherche industrielle en vue de l'adjudication éventuelle de plusieurs autres contrats.

C'est un fonds de \$500,000 qui a permis l'instauration en 1970 de ce programme afin d'encourager la recherche visant à la réduction de la pollution de l'eau causée par les usines de fabrication de pâte et papier. Cette année, le fonds a été porté à un million de dollars qui seront octroyés une fois l'an pendant cinq ans, de concert avec l'industrie des pâtes et papiers qui, elle, pourrait augmenter son propre fonds d'au moins un million de dollars de plus que le montant consacré en 1970. Les subventions privées au domaine de la recherche l'an dernier se sont chiffrées par environ 1.4 million de dollars et on s'attend à ce qu'elles atteignent trois millions cette année.

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, et le ministre du Revenu national, M. Herb Gray, ont annoncé récemment l'augmentation des prestations et des cotisations payées en vertu du Régime de pensions du Canada, en 1972. Le ministère de M. Munro est responsable de l'administration des prestations versées aux termes du Régime de pensions du Canada, tandis que celui de M. Gray doit percevoir les cotisations payées en vertu du Régime et en déterminer l'étendue.

L'augmentation découle de la hausse de 2 pour cent de l'indice de pension, maximum autorisé par la loi. Les fluctuations de l'indice de pension reflètent les augmentations de l'indice des prix à la consommation.

M. Gray a déclaré que le revenu annuel maximal ouvrant droit à pension passera de \$5,400 qu'il était en 1971, à \$5,500 en 1972. Le maximum des cotisations annuelles payées par l'employeur et l'employé, qui était de \$86.40 chacun, passera à \$88.20. Les travailleurs autonomes devront contribuer un maximum de \$176.40 alors qu'en 1971, le montant de leur cotisation était de \$172.80.

Plus de 300,000 personnes admissibles à la pension de retraite, de même qu'aux prestations aux survivants et aux invalides, bénéficieront d'une augmentation en janvier 1972.

Les prestations aux orphelins et aux enfants de cotisants invalides, de même que le taux uniforme des pensions aux veuves, aux veuves invalides et aux cotisants invalides, passeront de \$27.06 à \$27.60 par mois.

La prestation maximale de décès qui, aux termes du Régime de pensions du Canada, est payable globalement à la succession du cotisant décédé s'établira à \$550 en 1972, comparativement à \$540 en 1971.

M. Munro a ajouté que le Supplément du revenu garanti, versé aux pensionnés de la sécurité de la

vieillesse qui ont un faible revenu, augmentera aussi à la suite de la hausse de l'indice de pension.

La prestation totale comprenant la pension de la sécurité de la vieillesse et le supplément du revenu garanti pour une personne seule, ou pour une personne mariée dont le conjoint n'est pas un pensionné, passera de \$135 à \$137.70 en avril 1972. Le montant du supplément sera alors de \$57.70.

Pour une personne mariée dont le conjoint est aussi un pensionné, le total du supplément et de la pension s'élèvera à \$130.05 alors qu'il est actuellement de \$127.50. Chaque conjoint recevra un montant total de \$130.05, le supplément étant de \$50.05. Un couple marié, âgé de 65 ans ou plus, pourra donc recevoir une prestation maximale de \$260.10 par mois, alors qu'il reçoit présentement un montant mensuel de \$255.

FESTIVAL CANADA: UN ÉCLATANT SUCCÈS

Le premier festival d'été organisé par le Centre national des Arts en juillet a remporté un succès qu'on n'aurait pu prévoir à prime abord. Les assistances ont été d'une proportion de 84.5 pour cent au cours de ce Festival d'une durée d'un mois. 60,700 des 71,750 sièges disponibles ont été vendus pour les 67 représentations offertes.

Le Centre avait d'abord escompté une assistance moyenne de l'ordre de 65 pour cent; on avait basé cette prévision sur l'expérience acquise en programmation d'été et aussi sur le fait qu'une période relativement courte de planification et des fonds restreints n'avaient pas permis de campagne publicitaire à l'échelle nationale.

Le succès du Festival, au dire du directeur, M. Corder, est attribuable à divers facteurs: un équilibre sain entre la programmation populaire et plus sérieuse, la grande qualité des représentations, le côté léger de plusieurs programmes, et des prix très abordables.

Toutes les représentations, d'ajouter le directeur, ont attiré des gens de tous âges, de toutes classes, des divers secteurs de la population. "Les assistances ont d'abord été formées en grande partie des gens de la capitale et le Centre est très reconnaissant de cet appui local fort enthousiaste. Mais à mesure que le mois avançait, la proportion de touristes augmentait sensiblement; il n'y a donc aucun doute que ce Festival peut devenir vraiment national, si la publicité est suffisante et amorcée assez tôt pour inciter les Canadiens à inclure dans leurs vacances une visite dans la capitale.

La première production d'un opéra au Centre a été offerte au cours du Festival; il s'agissait de cinq représentations des "Noces de Figaro" (en anglais), pour lesquelles l'assistance a été de 92.1 pour cent. Pour sa part, le *Royal Winnipeg Ballet* a offert quatre représentations de trois nouvelles oeuvres: *The Last Rose of Summer* du chorégraphe Walter Gore, *Rondo*, une première nord-américaine de John Neumeier, et

The Ecstasy of Rita Joe de Norbert Vesak. L'assistance pour ces représentations a été de l'ordre de 96.8 pour cent.

Voici quelques statistiques des autres présentations offertes au cours du Festival, Monique Leyrac, 88.7 pour cent; Les Belles Soeurs, par le Théâtre du Rideau Vert, 75.6 pour cent; Ian and Sylvia, 98.1 pour cent; Mary, Mary, par le *St. Lawrence Centre*, 92.8 pour cent; l'Orchestre du Centre national des Arts, présentée par Radio-Canada, 81 pour cent, *The Jest Society*, 88.8 pour cent, et Pauline Julien, 68.3 pour cent.

Fort de ces résultats et fort de l'appui du public et des critiques, le Centre s'est mis à la tâche en prévision du Festival 1972 dont la dimension sera encore plus imposante.

EFFICACITÉ DE LA RECHERCHE SUR LES PÊCHES

Une expérience audacieuse dans le domaine de la conservation du saumon, qui avait pour objet l'essai d'un nouveau système, mis au point par des scientifiques de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada et dit "congélation partielle", a rapporté des gains appréciables en Colombie-Britannique.

L'entreprise a été réalisée par quatre navires, propriétés de la *B.C. Packers*, et deux autres, appartenant à la *Canadian Fishing Company*, qu'on avait équipés d'un système à saumures réfrigérées, et qui avaient été chargés d'effectuer une campagne de pêche ayant pour objet la conservation du saumon, la plus longue à ce jour, soit 4,120 milles, de la baie de Bristol, aller et retour. Les six navires ont emmagasiné un total de 400,000 saumons sockeye de la baie de Bristol, qui au débarquement à Prince Rupert et à Steveston étaient presque tous en parfait état.

Les 29,000 caisses de saumons sockeye ont été mises sur le marché au début du mois d'août, donnant ainsi une bonne avance aux deux conserveurs. La valeur au stade du gros était d'environ 1.3 million de dollars.

STOCKAGE À 25 DEGRÉS

On a entreposé les poissons dans l'eau de mer à teneur en sel accrue, à 25° F, selon une technique mise au point à Vancouver par la station de technologie de l'Office des recherches sur les pêcheries. Ceux qui ont le plus contribué au travail sont le chef de la biochimie à la station, M. Neil Tomlinson, et l'ingénieur de recherche, M. Stewart Roach. Bien qu'on eût déjà mené des études en laboratoire, on n'avait pas encore eu, avant l'été dernier, l'occasion d'entreprendre des tests d'importance, sur le plan commercial.

Les scientifiques de l'ORP ont qualifié l'expérience de succès absolu, précisant qu'entre 75 et 80 p. 100 des poissons étaient de qualité supérieure.

Le grand avantage du système, a expliqué M. Roach, est qu'il peut fonctionner avec les présentes installations de R.S.W. (eau de mer refroidie). "La congélation par la saumure est très efficace, a dit M. Roach; de fait, aucun autre système n'a une aussi rapide capacité de charge; on peut littéralement mettre les poissons dans la saumure à mesure qu'on les pêche."

Les scientifiques envisagent une autre opération d'envergure mettant en cause la congélation partielle; dans l'intervalle, ils travaillent à améliorer le système à circulation de saumure afin de produire un refroidissement plus efficace.

DOUZE ANNÉES DE RECHERCHE

Le principe d'entreposage et de transport du saumon dans l'eau de mer refroidie est le fruit de douze années de recherche et de mise au point à la station de technologie de Vancouver.

Selon le système R.S.W. normal, le poisson est refroidi à 31° F, dans des réservoirs d'entreposage à bord des bateaux. C'est la méthode idéale pour refroidir rapidement et conserver le saumon pendant de courtes périodes de moins de sept jours. Avec le nouveau système de congélation partielle, le poisson peut être emmagasiné sans danger pendant dix-sept jours.

M. Roach a expliqué qu'on emploie le terme "congélation partielle" parce que la chair du poisson ne se congèle pas à température fixe comme l'eau. On extrait l'eau du saumon en le congelant (le saumon contient 64 p. 100 d'eau); comme les liquides qui restent sont concentrés, leur point de congélation est plus bas. Ainsi, bien que le saumon devienne ferme à 29° F, il ne se congèle qu'environ aux deux tiers, même à 25°. Mais à cette basse température, il n'y a pratiquement plus de détérioration bactérienne.

FUSION D'ORGANISMES DE RECHERCHES MÉDICALES

Le ministre de la Défense nationale, M. Donald S. Macdonald, vient d'annoncer que deux organismes de recherches médicales de son ministère, tous deux situés à Toronto, fusionneront plus tard cette année.

Le nouveau centre, l'Institut militaire et civil de médecine environnementale, englobera l'Institut de médecine environnementale des Forces canadiennes et le Centre de recherches pour la défense (Toronto), et relèvera du Conseil de recherches pour la défense.

En ce qui concerne l'aspect civil de ce nouvel Institut, d'autres ministères de l'État et l'industrie aéronautique seront invités à y contribuer du personnel et autres ressources.

L'Institut sera dirigé par le docteur L.H. Lowry, originaire de Toronto, qui a servi dans l'ARC comme pilote et navigateur pendant la Seconde Guerre mondiale et qui, après la guerre, a fait son cours de médecin.

Parlant des rôles du nouvel Institut, le Dr Lowry

affirme: "L'une de mes principales responsabilités sera d'assurer que l'argent du contribuable qui m'est confié soit dépensé d'une manière efficace pour la recherche de connaissances scientifiques qui permettront à l'individu et aux machines qu'il utilise, de participer et de contribuer au développement du Canada."

L'Institut comptera pour former le noyau de son effectif, sur les scientifiques du Conseil de recherches pour la défense et les officiers des Forces armées déjà en fonction et qui sont spécialisés dans le domaine de la médecine aéronautique, de l'ergonomie, de la physiologie de la plongée sous-marine, ainsi que de la psychologie du comportement et les sciences biologiques.

Les deux organismes qui fusionneront pour former l'Institut sont déjà reconnues internationalement pour leurs travaux de recherche et leurs réalisations dans les domaines ci-haut mentionnés.

Les organismes civils concernés contribueront du personnel et des ressources financières.

L'effectif de l'Institut groupera environ 65 scientifiques du Conseil de recherches pour la défense et des officiers spécialisés des Forces armées, ainsi qu'un personnel de soutien comprenant 165 techniciens, administrateurs et autres.

BOURSE "HOCKEY CANADA"

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, et le président de "Hockey Canada", M. Charles Hay, ont annoncé conjointement les noms des 98 étudiants-joueurs choisis comme titulaires de la bourse "Hockey Canada".

Cette assistance financière représente une partie de la contribution fédérale au programme de formation des joueurs que dirige "Hockey Canada".

Au total, les bourses d'étude et d'appui 1971-1972 comportent un investissement de \$86,000. Grâce à ces subventions, les candidats à la bourse "Hockey Canada" pourront simultanément se consacrer à leurs études tout en continuant à se perfectionner comme joueurs de hockey.

Le programme d'aide aux jeunes athlètes qui se sont distingués tant au niveau de leurs études que par leur performance au hockey prévoit deux formules d'assistance financière: les bourses d'étude assurent aux récipiendaires un octroi annuel de \$2,000 et ce, pour une période maximale de quatre ans. Les bourses d'appui, dont le montant varie selon l'institution que fréquente le titulaire (école secondaire, CEGEP ou université), peuvent être également renouvelées mais exigent que le récipiendaire en fasse la demande officielle chaque année. Dans un cas comme dans l'autre, seuls les candidats qui auront respecté également leurs programmes d'étude et de formation sportive auront droit à un renouvellement de bourse. Pour l'année 1971-1972 il y eut 16 candidats à la bourse d'étude et 82 titulaires de la bourse d'appui, choisis par un comité formé à cette fin.